

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Date de la convocation : 28/02/2025

Date d'affichage : 28/02/2025

L' an 2025 et le 11 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DOUARD Dominique, Maire.

Présents : Mme DOUARD Dominique, Maire, Mmes : ARANCIO Lydia, COULON Chantal, MARGUIN Nadège, NOBLET Cécile, SATIN Séverine, MM : CHEVAUCHET Michel, JOUBERT-LAURENCIN Anthony, MORAND Christophe, MOREL Ludovic, PANNETIER Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BOUVARD Kevin à Mme NOBLET Cécile, CLERC Michel à M. MOREL Ludovic

M. JOUBERT-LAURENCIN Anthony est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance, donne lecture de la délibération de la séance du 31 janvier 2025 et la soumet à l'approbation du Conseil Municipal. La délibération transcrite dans le registre communal est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **1- POINT SUR VILLAGE D'AVENIR.**

Madame le Maire rappelle que la commune fait partie du programme Village d'Avenir et qu'une convention a été signée avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'étude de faisabilité.

Madame le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, portant sur la sécurisation de la traversée du village sur la RD 46.

Elle précise que l'étape suivante sera la consultation de maîtres d'oeuvre afin d'en retenir un pour étudier le projet définitif.

### **2- INVESTISSEMENTS 2025.**

Madame le Maire fait le point avec le Conseil municipal sur les investissements 2025, à savoir :

- le mur ainsi que la plateforme déchets verts au cimetière,
- la plateforme PAV,
- le changement de l'ordinateur de la mairie,
- l'écran blanc pour projection à la salle polyvalente,
- une partie des frais maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la traversée du village.

### **3- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025.**

Madame le Maire rappelle les subventions octroyées par la commune en 2024.

Elle précise que cette année les associations ont formulé leur demande de subvention par le biais du Cerfa 12156\*06, sous réserve qu'un Contrat d'Engagement Républicain soit souscrit.

Elle présente les différents projets, le bilan de l'année précédente de chaque association.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'attribuer les montants suivants :

- Association Club Amitié Loisirs : **200 euros**
- Association Chavanne's Country Club : **350 euros**
- Association Proximi Caa : **100 euros**
- Association comité des fêtes : **2 500 euros**
- Association Comité cycliste : **250 euros**
- Association Chavannes En Fleurs : **850 euros**
- Association de la Clique cantonale : **200 euros**
- Association Bresse Foot 01 : **100 euros**
- Association du Don du sang de Pont de Vaux : **100 euros**
- Association de la Croix Rouge : **100 euros**

réf : 2025\_03\_01

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

4- QUESTIONS DIVERSES.

Le conseil est informé :

- de la vente de la maison dit "Chez la Paulette"
- des travaux à faire sur le réseau assainissement

Le Maire,  
Madame Dominique DOUARD



Le secrétaire de séance,  
Anthony JOUBERT-LAURENCIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anthony Joubert-Laurencin".